

 **Durée**  
7 heures

 **Lieu**  
Intra/Inter

 **Groupe**  
De 2 à 10 personnes

 **Tarif**  
Sur devis

### ■ Prérequis

Connaissance des locaux

### ■ Public concerné

Personnel désigné par le chef d'établissement

### ■ Objectifs de la formation

Former le personnel au rôle d'équipier de première intervention. L'équipier de première intervention doit intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les premiers moyens dont il dispose pour le traiter. Il sera capable d'identifier l'incendie, ce qui caractérise un feu et d'utiliser les moyens d'extinction de l'entreprise. Il sera aussi capable de faciliter l'intervention des secours et d'évacuer les personnes se trouvant dans l'établissement.

### ■ Compétences visées

- Les causes d'incendies
- Le triangle du feu
- La combustion
- La propagation du feu
- Les classes de feu
- Les différents extincteurs
- Les différents Robinets d'Incendie Armés (R.I.A)
- Conduite à tenir face à un local enfumé (pratique)
- Pénétrer dans un local enfumé (pratique)
- Méthode d'extraction d'une victime (pratique)
- Mise en situation sur feux réels (pratique)
- Mise en situation sur un local enfumé (pratique)

### ■ Méthodes pédagogiques

Théorie : échanges entre le formateur et les apprenants en salle avec support vidéo.

Pratique : en extérieur, visite commentée, démonstration et mise en pratique des différents extincteurs et RIA sur feu réel.

**■ Moyens pédagogiques**

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Générateur de flammes écologiques
- Extincteurs à Eau
- Extincteurs Co<sup>2</sup>
- RIA
- Fumée froide
- Visite des locaux

**■ Organisation de la formation**

4H30 de face à face pédagogique qui précèdent la visite et les entraînements pratiques.

**■ Modalités d'évaluation**

Evaluation continue et questionnaire

**■ Sanction**

Attestation de formation

**■ Modalités et délais d'accès**

Contacter le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation

**■ Maintien et actualisation des compétences**

4 heures tous les ans

**■ Formation accessible aux personnes handicapées**

Oui (sous réserve du formateur en amont)

**■ Qualification des formateurs**

Professionnels des métiers de la sécurité

Programme conforme à l'article 4227-39 du code du travail

**Nous contacter**

CROIX BLANCHE PREVENTION  
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille  
Tél : 09 78 08 25 15 – [www.croixblanche prevention.com](http://www.croixblanche prevention.com)